

Formations PSC1 – FC PSC1

PROCÉDURES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION - 2022

"Formations non éligibles aux OPCO"

➤ LA FORMATION INITIALE PSC1



- Pour s'inscrire à cette formation il faut avoir minimum 10 ans révolu le jour de la formation
- Elle est ouverte à tous même au Service Civique.
- Elle est fortement recommandée à toutes personnes encadrant des séances de pratiques sportives
- La formation initiale correspond à 7h de face à face pédagogique
- Les frais d'inscription s'élèvent à **55€** par personne

➤ LA FORMATION CONTINUE PSC1 (FC PSC1) RECYCLAGE



- Le recyclage est obligatoire pour maintenir la validité de son diplôme.
- Tous les 2 ans est la fréquence conseillée
- Il est destiné à l'actualiser les connaissances acquises lors de la formation initiale PSC1
- Son contenu est identique à la formation initiale PSC1 sans les cas concrets.
- Il faut donc être titulaire d'un PSC1 de moins de 5 ans pour s'inscrire à une FC PSC1.
- Age minimum : 12 ans le jour de la formation
- La formation correspond à 4 heures de face à face pédagogique
- Les frais d'inscription s'élèvent à **32€** par personne

➤ COMMENT S'INSCRIRE A UNE OU L'AUTRE DES FORMATIONS :



- L'inscription peut se faire individuellement ou collectivement par l'intermédiaire de votre structure d'accueil.
- Vous devez remplir un **dossier d'inscription par personne**. Il est à récupérer sur le site du CDOS 53 ou à nous demander par téléphone ou par mail,
- Ce dossier est à nous retourner dûment complété, accompagné impérativement du **règlement**
 - **55€ par personne pour une session de formation initiale PSC1 de 7h**
 - **32€ par personne pour une session de formation continue PSC1 de 4h**
- **Mode de paiement accepté** : chèque à l'ordre du CDOS 53 – virement – espèces (*Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré*). Par virement : Lors du virement merci de mentionner l'objet « PSC1 et date de la session » et cocher envoi d'une copie à mayenne@franceolympique.com
- Après validation des formations un diplôme ou une attestation vous sera envoyée sous un délai de 1 mois
- Les factures suivront.
- Lors de la Formation, vous pouvez demander au formateur une attestation de réussite qui vous sera remise le jour même .

➤ MISE EN PLACE D'UNE SESSION PROGRAMMEE



- Le CDOS 53 s'engage à vous informer de la possibilité d'annulation de la session sur laquelle vous êtes inscrit, une semaine avant.
- Si votre session est annulée, faute d'un nombre suffisant d'inscrits, Il vous sera alors proposé le report de votre dossier sur une autre date sans frais supplémentaires.

➤ MISE EN PLACE D'UNE SESSION PERSONNALISEE POUR UNE ASSOCIATION

- Une session de formation personnalisée peut être mise en place à votre demande dans vos locaux ou pas.
- Conditions et points à prendre en compte :
Proposer au moins 10 stagiaires – vérifier la disponibilité des formateurs.

➤ ABSENCE LORS D'UNE SESSION



- Si votre absence à la session n'est pas signalée et justifiée une semaine avant, les frais d'inscription vous seront facturés. (sauf sur présentation d'un certificat médical)
- Lors de l'annulation antérieure à une semaine, 2 dates vous seront proposées. Ensuite les chèques seront encaissés.

➤ PROTOCOLE COVID 19



- Le pass sanitaire est obligatoire et sera contrôlé en début de session de formation.
- Le port du masque est obligatoire pendant la totalité de la session de formation.
Prévoir minimum 2 masques pour les sessions PSC1
- Nos sessions sont mises en place dans le respect de l'urgence sanitaire et le respect du protocole sanitaire en vigueur.